



COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal **10 février 2022**

Date de convocation et d'affichage : 6 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : Rodolphe LEBRAVE a donné pouvoir à Jean-François FADY

Absents : Patrick LEGRAIN

L'an deux mil vingt-deux, le dix février, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Il propose, si le conseil municipal est d'accord, d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la désignation de Thierry TRONCY comme membre de la commission RSO à la CCBPD. Cet ajout est accepté à l'unanimité. Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2022.
2. Présentation des décisions prises par le maire par arrêté ou délégation depuis le 25 novembre 2022
3. Ajout : délibération désignant Thierry TRONCY membre de la commission RSO à la CCBPD
4. Délibération pour prolonger la rue de l'étang dans la zone artisanale des Bruyères
5. Délibération pour une convention de renouvellement du plan FRU
6. Délibération pour une convention avec 30 millions d'amis
7. Délibération pour une convention AML dans le cadre du festival des Aquarellistes
8. Informations des commissions
9. Informations et questions diverses

Les compte-rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2022 ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Ils sont validés.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

- Arrêté de circulation interdite ZA des Bruyères à partir du 10/01/2022 au 4/02/2022
- Arrêté de circulation interdite rue du Château à partir du 20/01/2022 pour 20 jours
- Arrêté de circulation interdite rue de la Pompe à partir du 26/01/2022 pour 30 jours
- Arrêté de circulation interdite rue de la Pompe à partir du 18/02/2022 au 24/02/2022
- Arrêté de non-opposition à DP 069 017 21 000 27 (THOLIN E.) – création de clôture
- Arrêté de non-opposition à DP 069 017 21 000 33 (HUMANN D.) – pose de panneaux photovoltaïques

Décisions prises par le maire par délégation

- Néant

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20220210-1 – Délibération désignant Thierry TRONCY membre de la commission Collecte – Traitement des déchets - RSO à la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, lors de la mise en place des diverses commissions, a demandé aux communes membres de désigner parmi les élus des communes, une personne pour siéger dans ces commissions. C'est dans ce cadre que Thierry TRONCY, adjoint, a été proposé pour la commission Collecte – Traitement des déchets – RSO. Le conseil est amené à donner son accord pour que Thierry TRONCY siéger dans cette commission.

Vote à l'unanimité

Délibération 20220210-2 – Délibération pour prolonger le nommage de la rue des Étangs à l'intérieur de la ZA des Bruyères.

Monsieur le Maire expose le projet, mené lors du précédent mandat, de nommage et de numérotation des rues et chemins de la commune. Ainsi toutes les voies portent aujourd'hui un nom permettant une meilleure distribution du courrier, des colis et permettant également aux secours d'identifier rapidement le lieu d'intervention.

En 2020, la CCBPD a commencé à aménager la ZA des Bruyères et des entreprises ont commencé leur installation. La rue traversant cette zone n'est actuellement pas nommée car elle n'existait pas au moment de la conduite du projet. Cette rue vient en prolongement de la rue des Étangs existante. Il est donc proposé au conseil de nommer le prolongement de cette rue à l'intérieur de la zone artisanale avec le même nom. Il conviendra d'attribuer également les numéros à chacune des entreprises présentes dans cette zone artisanale.

Vote à l'unanimité

Délibération 20220210-3 – Délibération pour un avenant à la convention FRU pour participer aux dossiers 2021.

La Région a poursuivi les aides du FRU jusqu'en juin 2021, la CCBPD et les communes n'avaient pas souhaité participer à cette aide en 2021. La Région demande, au vu du nombre de dossiers déposés, que la CCBPD et les communes prennent un avenant pour participer aux dossiers de 2021 de l'aide n°2. Il s'agit d'une avance remboursable sans nouvelle participation financière, celle de 2020 n'ayant pas été consommée entièrement. Au vu du nombre de dossiers et l'évolution des différents confinements subis, il est proposé de rester solidaire et de signer l'avenant.

Vote à l'unanimité

Délibération 20220210-4 – Délibération pour une convention avec 30 millions d'amis

Vu la nécessité de prendre en compte la prolifération des chats errants sur la commune, vu les demandes récurrentes des habitants gênés par cette prolifération, considérant qu'il convient de prendre les mesures adaptées afin de limiter notamment la transmission de maladies auprès des autres chats, monsieur le Maire propose de s'appuyer sur les services de l'association 30 millions d'amis qui propose une prestation de trappage des chats errants. Ce partenariat doit s'inscrire dans le cadre d'une convention. Celle-ci donne également accès à des tarifs préférentiels chez des vétérinaires conventionnés avec l'association pour des actes de stérilisation et de vaccination. Il est proposé au conseil municipal de signer une convention dans ce sens avec l'association.

Vote à l'unanimité

Délibération 20220210-5 – Délibération pour une convention avec l'AML (Association Municipale de Loisirs), fixant les modalités de mise à disposition des lieux publics dans le cadre du festival des Aquarellistes 2022.

Vu l'organisation du festival des Aquarellistes par l'AML, prévu pour se dérouler les 30 et 31 juillet 2022, vu la demande de l'AML adressée à la mairie de mise à disposition des lieux publics de la commune, à savoir, les salles communales, les parkings, l'église, une partie de la cour de l'école d'une part, vu la demande de l'AML adressée à la mairie accordant la mise à disposition de deux agents communaux pour la préparation des lieux de la manifestation d'autre part, considérant que ces mises à disposition de moyens à une association doivent être décrites dans un document faisant foi, monsieur le Maire propose au conseil d'établir une convention fixant les règles de mise à disposition des moyens matériels et humains à l'AML dans le cadre de l'organisation du festival des Aquarellistes.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Point effectué par Jean-François FADY

- Dossier antenne Bouygues Telecom : le maire a contacté Scopelec car la DP déposée exige de lourds travaux pour l'électrification du terrain envisagé. Des discussions sont ouvertes entre la mairie et Scopelec pour trouver un autre terrain plus adapté. Les discussions prenant du temps et le délai d'instruction de la 1^{ère} DP arrivant à son terme, le maire a refusé la DP, le temps de trouver une autre solution. Le dossier est encore en cours.
- Signalement de démarchages téléphoniques abusifs concernant le suivi de soi-disant travaux d'isolation des combles.
- Modification des modalités de versement de la taxe d'aménagement à la CCBPD : elle est en discussion suite à la nouvelle loi de finances. Une convention sera signée sur la clé de répartition entre communes et CCBPD. La délibération des communes devra être effectuée avant le 31 mars.
- Cotisation AMF : forfait de 27 €/an auquel sera ajoutée une participation de 300 €/an pour la formation de tous les élus.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2022

- Changement en cours dans la modalité d'exécution des crédits voirie CCBPD et la répartition des crédits investissement/fonctionnement pour les communes

Point présenté par Audrey BARON-GUTTY

- Culture/Patrimoine : remerciements à Filipe Almeida qui a confié ses archives numérisées à la commune
- Bulletin municipal 2022 : distribution prévue le week-end du 26/02 avec invitation aux Vœux de printemps du vendredi 4 mars 2022 ; la préparation du bulletin 2023 commence !
- Cimetière : réunion de la commission prochainement pour lancer les prochains aménagements
- Remerciements à Laëtitia GUTIERREZ, stagiaire à la mairie en janvier et février, pour son travail et son aide pendant l'arrêt de Sarah RENAUD

Point présenté par Anne LEROUX

- Jonglage permanent entre classes fermées, enseignant et/ou agent en arrêt ; merci pour la souplesse et la réactivité de chacun ; aide extérieure ponctuelle avec Nathalie PERRELLE
- Action sociale : repas des Aînés le dimanche 6 mars 2022 avec celles et ceux qui s'étaient inscrits ; projets : organisation de semaine bleue et contacts avec l'Aire Aérée pour des actions communes

Point effectué par Laurent GAY

- Prévision de travaux de réfection des toits au-dessus de l'école et du bar de la salle des Deux Joseph
- SAVA : retards sur les travaux rue de la Pompe, ils trouvent beaucoup de rochers et travaillent en profondeur pour passer sous l'ancienne canalisation ; la route sera refaite en juillet ; en attendant, un enrobé à froid va être posé.
- Réfection de la Rue de la Pompe sur budget investissement voirie ; en fonction des fonds restants, les autres travaux seront envisagés.
- SIEVO : travaux de l'angle du Château et route du Château ; prochaines rénovations du réseau d'eau prévues aux Vavres et au Baronnat
- Elagage préventif réalisé par les agents municipaux autour des fils des réseaux + Enedis élague autour des lignes 20 000 Volts en laissant à la charge des propriétaires les déchets verts générés.

Point effectué par Thierry TRONCY

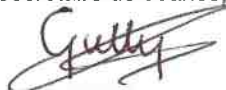
- Projet mairie-poste : un chiffrage sur la base de devis d'entreprises a été réalisé ce qui va permettre de solliciter des subventions ; le projet serait porté sur 2 exercices comptables pour répartir le coût du projet
- WC publics : une réflexion est en cours pour les aménager (infiltrations d'eau, normes obsolètes, installations vétustes) et rattacher leur rénovation au projet Mairie-La Poste.
- Plantations Rue de la pompe
- Commission économique de la communauté de communes : les 5 lots de la ZA ont été vendus, c'est la CCBPD qui gère l'aménagement de la zone.
- Demande de renseignements sur le photovoltaïque auprès du SYDER pour équiper les bâtiments communaux
- Sytraival : rappel sur le tri poubelles jaunes ; question de la fréquence de ramassage des poubelles jaunes
- Geopark : géo-événements en cours d'organisation par l'association Mémoire et Patrimoine de Bagnols

QUESTIONS DIVERSES

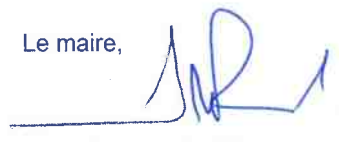
- Déménagement de la trésorerie avec fermeture de la trésorerie de Chazay et regroupement à Villefranche ; c'est encore très compliqué en termes d'organisation et de communication.
- **Toute la population bagnolaise est conviée aux Vœux de Printemps de la municipalité le vendredi 4 mars 2022 19h00 à la Salle des Deux Joseph (pour l'instant, accès à la salle soumis au pass vaccinal et masque obligatoire)**
- Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 31 mars 2022 à 18h30 avec le vote du budget 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,


Audrey BARON-GUTTY

Le maire,


Jean-François FADY